

EMPLOYEE DE VIE SCOLAIRE (EVS) : UNE VIE DE GALERE



Une trentaine de personnes s'est mobilisée ce mercredi, pour le réemploi des employées de vie scolaire (EVS). Soutenues par les syndicats FO et SUD'éducaton ainsi que plusieurs enseignant.es et parents d'élèves venus de toutes les Côtes d'Armor, elles demandaient une audience au préfet afin qu'il trouve une solution individuelle à chacune des 37 EVS toujours sans emploi. Et c'est seulement à 16 h 30 que l'audience leur a été refusée. Surpris.es et scandalisé.es par ce refus, les manifestant.es ont convenu d'un prochain rassemblement devant les bureaux de l'Inspection académique, à St Briec mercredi 10 octobre, à 11 h.....

Au-delà des chiffres et des statistiques, arrêtons-nous sur le témoignage de l'une d'entre elle : Claudine, 60 ans dont le contrat d'employée de vie scolaire à Saint Briec n'a pas été renouvelé en juillet dernier....à 2 ans de sa retraite !!!

Elle a multiplié les formations et enchaîné les contrats à durée déterminée, depuis cinq ans, elle était employée de vie scolaire à Saint-Briec (22). Claudine espérait y finir sa carrière. Mais son poste a été supprimé. À 60 ans, son retour à Pôle emploi rime avec grande précarité.

« Une injustice », « une décision inhumaine, illogique ». Au sein d'une petite école briochine, colère et incompréhension planent dans les couloirs depuis la rentrée. Des sentiments qui résultent du départ de Claudine, employée de vie scolaire depuis cinq ans au sein de l'établissement, dont le contrat n'a pas été renouvelé cette année.

Sur place, on accuse le coup. « Claudine s'occupait de plein de choses, cela me permettait de me préoccuper du suivi des familles. Cette décision révèle une non prise en compte d'un travail pourtant essentiel », grince la directrice.

Un avenir angoissant

Aux abords de l'établissement, parents et professeur.es ne tarissent pas d'éloges sur les compétences de Claudine. Beaucoup sont inquiets pour son sort. L'ancienne employée sourit, remercie, dit « tenir le coup ». Mais à l'abri des regards, elle ne peut retenir quelques larmes. Son avenir l'angoisse. « J'ai plus de 60 ans... Comment voulez-vous que je retrouve du travail », s'excuse-t-elle.

Déboussolée, Claudine n'est pas du genre à baisser les bras. Elle a toujours été combative et compte bien le rester. Sa vie est une succession de formations et de contrats à durée déterminée (CDD). Après une première expérience à Paris, elle tombe amoureuse et revient vivre en Bretagne où elle fonde une famille au début des années 80.

Un salaire de misère

Les années passent et le divorce pointe le bout de son nez. « Avec mon mari, nous nous sommes séparés en 1988. Cela n'a pas été simple. Il a fallu retrouver un boulot

mais après 10 ans comme mère au foyer, c'était une galère... » Une précarité professionnelle qui la stresse au quotidien. En février 1994, son cœur lâche. « Suite à mon infarctus, j'ai monté un dossier pour bénéficier du statut de travailleur handicapé. Cela devait me donner une chance supplémentaire de retrouver un travail stable à l'époque », souligne Claudine.

Pour cela, il faudra encore attendre dix ans. En 2003, elle obtient finalement un poste à... l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Elle y restera cinq ans. Le ballet des formations et des CDD recommence. Jusqu'en 2013, date à laquelle elle devient employée de vie scolaire au sein de l'école Jacques-Brel, à Saint-Brieuc. Pour 687 € par mois plus une prime d'activité de 220 €, elle œuvre 24 h par semaine au sein de l'établissement scolaire. « Ce n'est pas un gros salaire mais c'est mieux que rien. J'aime travailler, ici on me faisait confiance et puis j'apprécie d'être proche des enfants et de leurs parents », confie Claudine.

À défaut de vivre convenablement, ce poste lui permettait de « survivre », de régler son loyer de 300 € et de remplir le frigo. Quand, le 4 juillet, on lui annonce par téléphone que son poste est supprimé, elle est tombée des nues. « Il ne me manquait plus que deux ans à faire pour atteindre l'âge légal de la retraite... », s'insurge-t-elle.

Contactée, la Direction académique est consciente du problème mais dit « appliquer les consignes du ministère ». « La priorité est mise sur l'accompagnement d'élèves handicapés et non plus sur l'aide administrative », explique Jean-Pierre Malenfant, secrétaire général de la Direction académique des services de l'Éducation nationale des Côtes-d'Armor. Selon ce dernier, toutes les personnes qui, comme Claudine, se retrouvent aujourd'hui sans emploi seront redirigées vers d'autres missions. « Cela concerne 37 personnes dans le département, des solutions devraient être trouvées d'ici la Toussaint ».

Sauf qu'en attendant, de retour sur le banc des demandeurs d'emploi, Claudine touche depuis le 1^{er} septembre un peu plus de 500 €. Sa principale crainte : « devenir sans domicile fixe ». Une peur qui attise le sentiment d'injustice qui la ronge. Le fruit d'une vie au bord de la précarité. « C'est sans fin... Si je parviens à retrouver un emploi, dans deux ans, ma retraite devrait être de 950 € », espère-t-elle.

Cela sera toujours insuffisant pour faire du sport, pour aller au cinéma ou encore gâter ses petits-enfants. Mais tout cela, Claudine n'y pense pas. « Je ne suis pas envieuse. Je veux juste pouvoir travailler », insiste-t-elle.